



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle Architecture
et Patrimoine

ARRÊTÉ n° 2012 030-0002

portant inscription au titre des Monuments
Historiques du temple protestant de BERNIS (Gard)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté n° 08-0203 du 28 mai 2008 portant désignation des membres de la commission régionale du patrimoine et des sites ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon en sa séance du 24 novembre 2011 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le temple protestant de BERNIS (Gard) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture, en particulier de sa façade et de sa représentativité dans l'œuvre de l'architecte Charles Durand ;

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, le temple protestant de BERNIS (Gard), situé sur la parcelle, section BA n° 64 d'une contenance de 345 m² et appartenant à la COMMUNE DE BERNIS (Gard) depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 ;

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au Ministre et de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le 30 JAN. 2012

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Jean-Christophe BOURSIN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Département :
GARD

Commune :
BERNIS

7ENPLE

Section : BA
Feuille : 000 BA 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 11/10/2011
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la
réforme de l'Etat

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 1
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 -fax 04.66.87.87.11
cdf.nimes1@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

